

## **Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire Les Métairies du Pont Saint-Michel**

Le onze aout deux mille dix-huit, à quatorze heure trente, les personnes suivantes se sont réunies en Assemblée générale extraordinaire pour décider de la création d'un compte en banque pour l'association.

### **Personnes Présentes :**

M. Julien Bignon,  
Mme Anne-Lise Delabruyère,  
Mme Agathe Gourdault-Montagne,  
M. Thomas Grappy,  
M. Cédric Joubert,  
M. Arthur Lacroix.

L'assemblée générale désigne Mme Anne-Lise Delabruyère en qualité de présidente de séance et M. Thomas Grappy en tant que secrétaire de séance.

La présidente constate que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle donne lecture de l'ordre du jour,

### **Ordre du jour :**

- le choix des co-présidents enregistrés sur le compte en banque de l'association.

### **Délibérations**

**Première délibération** : le choix des co-présidents enregistrés sur le compte en banque de l'association.

les membres de l'assemblée décident à l'unanimité que, dans l'attente que Thomas Grappy et Arthur Lacroix puisse faire refaire leurs papiers d'identité qui ne sont actuellement plus en cours de validité, ils ne soient pas enregistrés sur le compte en banque de l'association.

Pour rappel le choix de la banque a été fait lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2018 et les co-présidents ont choisi Le Crédit Agricole Val de France comme banque pour l'association Les Métairies du Pont Saint-Michel.

Pour la création du compte, seul les quatre autres co-présidents à savoir : Julien Bignon, Agathe Gourdault-Montagne, Cédric Joubert et Anne-Lise Delabruyère seront enregistrés.

Dès que Thomas Grappy et Arthur Lacroix seront en possession de justificatifs d'identités en cours de validité, une nouvelle AG Extraordinaire se tiendra pour que leur nom puissent être enregistrés sur le compte de l'association.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente et visé par tous les élus présents à l'assemblée, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Blois, le onze aout deux mille dix-huit

Signature :